



INFO PRESSE

Couloirs aériens PAS DE CONCERTATION !!

La Commission consultative de l'environnement a validé le projet de la DGAC, les élus du Parc naturel régional du Gâtinais français et du Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse ainsi que les élus nationaux et des villes voisines, et des associations, n'ont pas eu le droit de s'exprimer en préambule.

Rappels...

La Direction générale de l'aviation civile (DGAC) lance le 16 novembre 2009, avec la participation du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, une enquête publique : « Relèvement des altitudes d'arrivées des avions en provenance du sud-est à destination de l'aéroport de Paris-Orly en configuration vent d'est ».

La grande majorité des élus locaux, départementaux, régionaux et nationaux et le groupe technique du Parc ont toujours été favorables au relèvement des altitudes à l'arrivée, mais le titre est trompeur, car ils apprennent, à l'occasion d'une réunion de travail à laquelle ils n'étaient pas conviés, que le relèvement implique en réalité le déplacement vers le sud d'un couloir aérien...

De plus, le projet de la DGAC ne réduit le bruit que de 2 à 3 décibels uniquement sur un peu plus de 4 Km et non sur toute la trajectoire de plus de 100 km !

Des conséquences pas très « Grenelle »

La solution proposée par la DGAC aurait pour conséquences :

- **un rallongement du temps de vol** pour chaque avion, d'où une **augmentation de la consommation de kérosène** (environ 5.000 tonnes par an), **des prix** (achat du kérosène) et **du CO² émis** (augmentation de CO² estimée à plus de 15.000 tonnes par an),
- **des nouvelles nuisances pour une nouvelle population** sans pour autant supprimer la gêne actuelle des populations qui continueront à subir les nuisances des décollages. Le projet de la DGAC serait de relever les altitudes de 3.000 à 4.000 pieds en approche finale, alors qu'à l'analyse du groupe d'experts du Parc, il est tout à fait possible de garder le couloir actuel jusqu'au sud de Brétigny (début de la régulation radar).

Élus et associations condamnent l'absence de concertation

La Commission consultative de l'environnement s'est réunie le mardi 16 novembre 2010, afin de statuer sur le projet de la DGAC, suite à l'enquête publique.

Le Préfet de Région a catégoriquement refusé de recevoir et d'écouter, en préambule de la Commission :

- les élus présents, dont **Claire-Lise Champion**, Sénatrice et vice-Présidente du Conseil général de l'Essonne, **Franck Marlin**, Député-Maire d'Étampes, **Jean-Jacques Boussaingault**, Conseiller général du canton de Milly-la-Forêt et Président du Parc naturel régional du Gâtinais français, **Olivier Legois**, Maire de Dourdan, **Guy Poupard**, Maire de Bonnelles et vice-Président du Parc naturel régional de la haute-Vallée de Chevreuse,
- les associations, dont le Collectif Nuisances Aériennes Dourdan et sa région.

.../...

Contact Presse

Fabienne Cotté

Tél. : 01 64 98 73 93

f.cotte@parc-gatinais-francais.fr





INFO PRESSE

Seule la DGAC a pu présenter et s'exprimer sur son seul projet !

La Commission consultative de l'environnement est constituée d'élus et d'associations qui **ne sont pas territorialement concernés par ce projet de couloir aérien** et n'a par ailleurs pas été sollicitée pour l'enquête publique.

Cependant, bien que cette Commission soit, comme son nom l'indique, *consultative*, ce sont ses membres qui, sans avoir la possibilité de connaître les alternatives proposées par des experts, statuent au final avec 20 voix « pour », 10 voix « contre » et 3 abstentions...

La mobilisation continue et ne faiblit pas !

Samedi 13 novembre, **plus de 250 personnes** (dont une cinquantaine d'élus locaux, départementaux, régionaux et parlementaires) se sont rassemblés symboliquement à Saint-Jean-de-Beauregard (balise aéronautique ORW) pour montrer leur opposition au projet de la DGAC.

C'est maintenant au tour de l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA) de se prononcer.

Les élus et les experts du Parc naturel régional du Gâtinais français rencontreront très prochainement les représentants de l'ACNUSA pour défendre leurs positions avant que l'autorité ne rende son avis, le 25 novembre prochain.

Élus et associations concernés espèrent que le bon sens l'emporte enfin !

17 novembre 2010

Contact Presse

Fabienne Cotté

Tél. : 01 64 98 27 80

f.cotte@parc-gatinais-francais.fr

